

Tarifification 2023 (membre)

#	FORFAITS SAISONNIERS	PRIX du forfait	PRIX +TPS+TVQ	PRIX+TPS+TVQ+ Cartes de membre	% augment. 2023
	Carte de membre ⁽¹⁾	30,00 \$	34,50 \$	N/A	
#	ADULTE ⁽²⁾				
FA1	Pêche	167,63 \$	192,73 \$	227,23 \$	3,0%
FA2	Chasse petits gibiers	100,79 \$	115,88 \$	150,38 \$	3,0%
FA3	Pêche et petits gibiers	206,00 \$	236,85 \$	271,35 \$	3,0%
FA4	Chasse ours	242,05 \$	278,30 \$	312,80 \$	3,0%
FA5	Chasse orignal et chevreuil	323,73 \$	372,21 \$	406,71 \$	3,0%
FA6	Pêche et petits gibiers, orignal, chevreuil, ours	360,50 \$	414,48 \$	448,98 \$	3,0%
FA7	Pêche blanche	61,80 \$	71,05 \$	105,55 \$	3,0%
#	ÉTUDIANT ⁽³⁾				
FE1	Pêche	71,59 \$	82,31 \$	116,81 \$	3,0%
FE2	Pêche et petits gibiers, orignal, chevreuil, ours	185,19 \$	212,92 \$	247,42 \$	3,0%
#	FAMILLE ⁽⁴⁾				
FF1	Pêche	222,38 \$	255,68 \$	324,68 \$	0,0%
FF2	Chasse petits gibiers	120,00 \$	137,97 \$	206,97 \$	0,0%
FF3	Pêche et petits gibiers	262,00 \$	301,23 \$	370,23 \$	0,0%
FF4	Pêche et petits gibiers, orignal, chevreuil, ours	396,34 \$	455,69 \$	524,69 \$	0,0%
FF5	Pêche blanche	86,00 \$	98,88 \$	167,88 \$	0,0%
#	CAMPING				
FC1	Camping saisonnier avec remisage hivernal (sans taxes)	660,05 \$	N/A	694,55 \$	7,5%
#	AVANTAGES AUX MEMBRES (avec forfait)	PRIX	PRIX +Taxe d'héberg.	PRIX +TPS+TVQ	
AM1	Droit annuel de circulation membre (1 véhicule) ⁽⁵⁾ (rabais 40%)	72,11 \$	N/A	82,91 \$	7,2%
AM2	Droit annuel de circulation membre (2 véhicules) ⁽⁵⁾ (rabais 40%)	86,57 \$	N/A	99,53 \$	N/A
AM3	Droit annuel de circulation membre (3 véhicules et +) ⁽⁵⁾ (rabais 40%)	96,15 \$	N/A	110,55 \$	N/A
AM4	Pêche lac contingenté membre (rabais 30%)	26,17 \$	N/A	30,09 \$	9,0%
AM5	Location embarcation (par jour/chaloupe, canot ou kayak) (rabais 10%)	18,28 \$	N/A	21,02 \$	1,9%
AM6	Location embarcation après 14h00 (chaloupe, canot et kayak) (rabais 10%)	10,35 \$	N/A	11,90 \$	15,4%
AM7	Location saisonnière d'emplacement d'embarcation sur quai (exclusif)	23,08 \$	N/A	26,54 \$	3,0%
AM8	Accès au sentier des Pas de Géants (gratuit avec carte membre)	0,00 \$	N/A	0,00 \$	0,0%
AM9	Prêt-à-camper (nuit/semaine/2 pers.) ⁽⁶⁾ (rabais 15%)	63,75 \$	65,98 \$	75,86 \$	N/A
AM10	Prêt-à-camper (nuit/fin de semaine/2 pers.) ⁽⁶⁾ (rabais 15%)	72,25 \$	74,78 \$	85,98 \$	N/A
AM11	Chalet l'Héritage (nuit/semaine/4 pers.) ⁽⁶⁾ (rabais de 15%)	123,25 \$	127,56 \$	146,67 \$	N/A
AM12	Chalet l'Héritage (nuit/fin de semaine/4 pers.) ⁽⁶⁾ (rabais de 15%)	144,50 \$	149,56 \$	171,95 \$	N/A

* C'est gratuit pour les enfants de 17 ans et moins accompagnés d'un adulte détenteur d'un droit de pêche ou de chasse.

(1) Carte de **membre** : elle est obligatoire à l'achat d'un forfait saisonnier. Une carte plastifiée sera transmise à la demande du client.

(2) Forfait **adulte** ou (3) **étudiant** : il inclut une carte de membre.

(3) Forfait **étudiant** (pour les 18 à 24 ans) : la carte étudiante est obligatoire sinon, la tarification adulte s'applique.

(4) Forfait **famille** : il inclut deux cartes de membre pour le détenteur et votre conjoint(e) membre à la même adresse.

(5) **Droit annuel de circulation membre 1 véhicule, 2 véhicules ou 3 véhicules et +** : Pour obtenir le droit annuel de circulation membre, l'achat d'un forfait saisonnier individuel ou familial (conjoint, conjointe, enfants mineurs) avec carte de membre est obligatoire. Le ou les détenteurs peut ou peuvent conduire n'importe quel véhicule dans la ZEC en autant que le ou les plaques soient inscrites sur l'enregistrement. Le paiement du « droit annuel de circulation » sont des « droits annuels de conduire 1, 2 ou 3 » véhicules simultanément sur la ZEC. Le forfait est établi en fonction du nombre de véhicules qui peuvent être conduits en même temps et non pas en fonction du nombre de véhicules enregistrés. Par exemple : si un couple, sans enfants avec permis, possède 4 véhicules, ils peuvent circuler avec n'importe lequel de leurs véhicules avec un forfait annuel 2 véhicules. Également, le ou les passagers qui accompagnent le ou les détenteurs de ce droit et qui prévoient conduire sur le territoire doivent acquitter un droit de passage.

(6) **Hébergement** : location minimale de deux nuitées. Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins. Un supplément de nettoyage de 30\$ s'applique pour les animaux de compagnie.

Message important à lire avant l'achat :

- L'achat effectué n'est pas remboursable (**vente finale**) et nous chargeons des frais de **50 \$** pour un **chèque sans provision**.

- Lors de l'achat d'un **forfait saisonnier**, le nom de la ou des personnes en lien avec le forfait n'est pas modifiable.

- Les **enfants de 17 ans** et moins non accompagnés d'un adulte, la tarification **(2) adulte** ou **(3) étudiant** s'applique.

- Le paiement du **forfait camping saisonnier** doit être effectué avant le **15 juin** et des forfaits incluant la **chasse à l'orignal** avant le **15 août**.



Tarifification 2023 (non-membre)

#	DROIT ANNUEL DE CIRCULATION ⁽¹⁾	PRIX du forfait	PRIX +TPS+TVQ		% augment. 2023
C05	Droit annuel de circulation non-membre (1 véhicule)	120,19 \$	138,19 \$	N/A	3,0%
C06	Droit annuel de circulation non-membre (2 véhicules)	144,29 \$	165,90 \$	N/A	3,0%
C07	Droit annuel de circulation non-membre (3 véhicules et +)	160,25 \$	184,25 \$	N/A	3,0%
#	CAMPING ET HÉBERGEMENT ⁽²⁾	PRIX	PRIX +Taxe d'héberg.	PRIX +TPS+TVQ	
CH1	Circuit canot-camping Buteux-Jamay (par jour/canot, kayak)	14,34 \$	N/A	16,49 \$	3,0%
CH2	Camping rustique non aménagé (par nuitée/équip.)	9,90 \$	N/A	11,38 \$	3,0%
CH3	Camping rustique aménagé (par nuitée/équip.)	18,29 \$	N/A	21,03 \$	3,0%
CH4	Camping rusti. aménagé 7 nuits consécutives (/équip.) (rabais de 15%)	108,83 \$	N/A	125,13 \$	-1,0%
CH5	Camping rusti. aménagé 30 nuits consécutives (/équip.) (rabais de 20%)	438,96 \$	N/A	504,69 \$	N/A
CH6	Prêt-à-camper (nuit/semaine/2 pers.)	75,00 \$	77,63 \$	89,25 \$	0,0%
CH7	Prêt-à-camper (nuit/fin de semaine/2 pers.)	85,00 \$	87,98 \$	101,15 \$	0,0%
CH8	Prêt-à-camper (nuit/pers.additionnelle)	15,00 \$	15,53 \$	17,85 \$	0,0%
CH9	Chalet l'Héritage (nuit/semaine/4 pers.)	145,00 \$	150,08 \$	172,55 \$	3,6%
CH10	Chalet l'Héritage (nuit/fin de semaine/4 pers.)	170,00 \$	175,95 \$	202,30 \$	3,0%
CH11	Chalet l'Héritage (nuit/pers.additionnelle)	20,60 \$	21,32 \$	24,51 \$	3,0%
#	TARIFS JOURNALIERS	PRIX	PRIX +TPS+TVQ		
C01	Droit de circulation sur le territoire ⁽³⁾	12,05 \$	13,85 \$	N/A	3,0%
T01	Pêche	28,62 \$	32,91 \$	N/A	3,0%
T02	Pêche 3 jours consécutifs (rabais 20 %)	68,69 \$	78,98 \$	N/A	3,0%
T03	Pêche 4 jours consécutifs (rabais 20 %)	91,60 \$	105,32 \$	N/A	3,0%
T04	Pêche 5 jours consécutifs (rabais 20 %)	114,49 \$	131,63 \$	N/A	3,0%
T05	Pêche étudiant	14,42 \$	16,58 \$	N/A	3,0%
T06	Pêche étudiant 3 jours consécutifs (rabais 20 %)	34,61 \$	39,79 \$	N/A	3,0%
T07	Pêche lac contingenté	37,39 \$	42,99 \$	N/A	6,8%
T08	Pêche blanche	20,60 \$	23,68 \$	N/A	3,0%
T09	Chasse petits gibiers	23,69 \$	27,24 \$	N/A	3,0%
T10	Chasse à l'ours 3 jours consécutifs	150,00 \$	172,46 \$	N/A	N/A
T11	ACCÈS (sentier des Pas de Géants)	2,17 \$	2,49 \$	N/A	0,0%
T12	Location embarcation (par jour/chaloupe, canot ou kayak)	20,31 \$	23,35 \$	N/A	3,0%
T13	Location embarcation après 14h00 (chaloupe, canot et kayak)	12,94 \$	14,88 \$	N/A	3,0%

* C'est gratuit pour les enfants de 17 ans et moins accompagnés d'un adulte détenteur d'un droit de pêche ou de chasse.

(1) Droit annuel de circulation non membre 1 véhicule, 2 véhicules ou 3 véhicules et + : Le ou les détenteurs (conjoint, conjointe, enfants mineurs) peut ou peuvent conduire n'importe quel véhicule dans la ZEC en autant que le ou les plaques soient inscrites sur l'enregistrement. Le paiement du « droit annuel de circulation » sont des « droits annuels de conduire 1, 2 ou 3 » véhicules simultanément sur la ZEC. Le forfait est établi en fonction du nombre de véhicules qui peuvent être conduits en même temps et non pas en fonction du nombre de véhicules enregistrés. Par exemple : si un couple, sans enfants avec permis, possède 4 véhicules, ils peuvent circuler avec n'importe lequel de leurs véhicules avec un forfait annuel 2 véhicules. Également, le ou les passagers qui accompagnent le ou les détenteurs de ce droit et qui prévoient conduire sur le territoire doivent acquitter un droit de passage.

(2) Hébergement : location minimale de deux nuitées. Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins. Un supplément de nettoyage de 30\$ s'applique pour les animaux de compagnie.

(3) Droit de circulation sur le territoire : La personne qui l'a acquitté peut conduire n'importe quel véhicule dans la ZEC en autant que le ou les plaques soient inscrites sur l'enregistrement. Le paiement du « droit de circulation » est « un droit de conduire » un véhicule durant la durée du séjour sur la ZEC. Ainsi, le ou les passagers qui accompagnent le détenteur de ce droit et qui prévoient conduire sur le territoire doivent également acquitter un droit de passage. Également, une ou des personnes qui entre dans la ZEC avec un véhicule moteur doivent acquitter : 1 droit de circulation s'il y a une personne, 1 droit s'il y a plusieurs personnes sans véhicule supplémentaire, 1 droit par personne si le conducteur transporte des véhicules supplémentaires ou 1 droit par véhicule s'il y a moins de véhicules que de personnes.

Message important à lire avant l'achat :

- L'achat effectué n'est pas remboursable (**vente finale**) et nous chargeons des frais de **50 \$** pour un **chèque sans provision**.
- Les **enfants de 17 ans** et moins non accompagnés d'un adulte, la tarification **adulte** ou **étudiant** s'applique.

